

FNCC

Les jeunes et la culture

Dans le cadre de la concertation nationale pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), lancée par la ministre de la Culture, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a rédigé une note dans laquelle elle rappelle que « la familiarité aux arts et à la culture » est « un champ unique et indispensable de l'exercice de la liberté ». Pour elle, les collectivités doivent contribuer à la circulation et à la mise en cohérence sur le territoire de l'ensemble des acteurs culturels. La FNCC rappelle l'importance des pratiques, qui ne peuvent se dérouler uniquement à l'école. Les techniques doivent être revalorisées, comme moyens incontournables d'accès aux arts. Afin de réduire les disparités entre territoires, la FNCC propose d'attribuer aux intercommunalités une compétence pour l'EAC.

www.fncc.fr/IMG/pdf/EAC_note.pdf